

Enjeux communs à toutes les catégories

- Les systèmes de gestion actuels sont incapables de repérer les problèmes (ou les possibilités) et d'agir en conséquence.
- Manque de données et d'indicateurs quantitatifs sur les caractéristiques de l'utilisation des terres et les changements dans ce domaine.
- Manque de planification intégrée et de communication.

À partir des discussions sur ces questions, on travaille à l'élaboration d'un document de travail qui sera distribué à l'échelle nationale. Ce document visera à sensibiliser le lecteur à la durabilité des terres au Canada en vue de trouver des solutions pratiques. Pour appuyer ce processus, le gouvernement fédéral réactivera le Comité interministériel sur les terres. Cette démarche aidera à harmoniser les activités relatives aux enjeux fonciers au sein du gouvernement fédéral. Elle assurera aussi une mise à jour de la Politique fédérale sur l'utilisation des terres (1980). De plus, dans le cadre des Conseils des premiers ministres, ces derniers pourront mieux harmoniser leurs initiatives de façon à intégrer les enjeux relatifs aux terres dans la perspective de la durabilité.

Le deuxième forum sur les questions d'utilisation des terres aura lieu en 1996. Parmi les enjeux qui y seront examinés, citons : les conflits liés aux usages multiples (politiques et moyens de mesurer les progrès réalisés, la gestion des terres et les indicateurs des changements dans l'utilisation des terres.

Lutte contre la désertification et la sécheresse

Durant la dernière année, le Canada s'est surtout concentré sur des actions liées à la nouvelle Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qu'il a ratifiée au début de décembre 1995.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), examine actuellement diverses possibilités pour aider le Secrétariat de la Convention. À cet effet, il tablera sur l'aide fournie au secrétariat provisoire au cours des trois dernières années. Pour 1995-1996, le Canada versera 200 000 \$ au Secrétariat pour que ce dernier puisse bénéficier des services d'un expert juridique. Il fournit aussi 60 000 \$ pour aider les représentants des pays en développement à participer aux réunions préparatoires à l'assemblée de la Conférence des Parties.

L'ACDI a créé le Bureau de la Convention sur la désertification, responsable de l'information sur la Convention et de la coordination de l'appui du Canada aux objectifs de celle-ci. Ce bureau a entrepris une campagne d'information visant à présenter aux Canadiens intéressés le problème de la dégradation des terres dans les régions sèches et à leur parler de la Convention.

Par suite de l'adoption de la Résolution des Nations Unies sur les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique, le Canada a mis en oeuvre deux projets clés. Dans le cadre du